

**COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS
Mercredi 15 juin mars 2022 à 17h
Salle Jean-Louis BARRAULT à St-Jean-de-Maurienne**

Etaient présents :

PERNET Florian, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, CHARVIN Colette, PICTON Marc, DAVID Eric, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, DUPENLOUP Jacqueline, BORDAS Annie, Jean-Marc BLANGY, DOMPNIER Pascal, PICOT Anne-Marie, Roger BLANC-COQUAND, ROLLET Philippe, CHARPIN Sandrine, SOL Sébastien, Pierre-Yves BONNIVARD, WYNS Bernard.

Egalement présents : Emilie TAVERNIER, Denis CHAPPELLAZ.

Excusés : COSTA Françoise ayant donné procuration à Philippe ROLLET, GRAND Solange ayant donné procuration à Jean DIDIER et NOVEL Yoann.

Secrétaire de séance : Emilie TAVERNIER **Date de convocation :** 03 juin 2022

Conseillers en exercice : 22 Présents : 19 Votants : 21

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

Approbation du compte-rendu du 29 mars 2022

1. Présentation budgétaire
2. Emploi de chargé(e) de mission hébergement, commercialisation- création d'emploi temporaire
3. Emploi de chargé(e) de mission hébergement, commercialisation- création d'emploi permanent
4. Emploi de chargé(e) de mission activités de pleine nature
5. Emploi de chargé(e) de mission Espace Valléen/ VTT- Cyclo- création d'emploi temporaire /procédure de recrutement
6. Protection sociale dans la fonction publique
7. Gestion et stockage des archives
8. Subvention aux associations- Convention Tour de l'Avenir 2022
9. Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards

- Questions diverses

→ Rajout d'une délibération à l'ordre du jour « Passage à la norme comptable M 57 »

Approbation du compte-rendu du 29 mars 2022

Passage à la norme comptable M 57

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, le SIVAV doit s'engager à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local et à vocation à être généralisée au 1er Janvier 2024. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes

les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération.

1. Présentation budgétaire

Suite à la réunion des Maires du 5 mai dernier, lors de laquelle des arbitrages ont eu lieu, des documents sont présentés avec différents niveaux de priorités des actions à mener au SIVAV.

Les documents mis à jour, avec les dépenses catégorisées et les évolutions sur les recettes attendues sont joints au présent compte-rendu.

La proposition budgétaire consiste à solliciter lors du prochain comité syndical (Septembre 2022) un budget supplémentaire actant l'équilibre du budget ainsi :

75 000 € en recettes venant de l'augmentation des contributions des communes, et 75 000€ des réserves disponibles dans les finances du SIVAV.

Suite aux questions sur l'évolution du financement du SIVAV, notamment depuis 2016, Denis CHAPPELLAZ indique qu'une note sera diffusée.

Il est noté que le budget 2023 doit être préparé dès cette année afin d'avoir plus de visibilité pour les budgets des communes. L'engagement doit se faire pour plusieurs années afin d'assurer notamment, la réalisation de l'Espace Valléen, sur lequel le SIVAV s'est engagé en 2021.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération et les documents présentés.

2. Emploi de chargé(e) de mission hébergement, commercialisation- création emploi temporaire

Suite à la demande de la chargée de mission hébergement et commercialisation de ne pas renouveler son contrat au-delà du 31 juillet 2022 pour des contraintes personnelles, et afin de permettre le suivi des dossiers durant le mois d'Août ;

Vu qu'il est nécessaire de prévoir un remplacement temporaire sur les missions principales :

- Hébergements touristiques
 - ✓ Etat des lieux du parc d'hébergement et actualisation de la base de données.
 - ✓ La qualification de l'offre : classement ministériel des meublés touristiques et label Clévacances (visite, rapport d'analyse, conseils, déclaration officielle, suivi administratif des dossiers).
 - ✓ L'élaboration et gestion du guide du loueur, mise à jour du site Internet.
 - ✓ Mise en place et gestion du label « territoire ».
 - ✓ Travail de partenariat public-privé sur les avantages propriétaires.
 - ✓ Mise en place de la réhabilitation immobilière.
 - ✓ Organisation de réunions d'informations.

- Commercialisation
 - ✓ Rédaction, suivi et mise en place de la convention « place de marché ».
 - ✓ Travail juridique, législatif et réglementaire sur l'utilisation des différents partenaires de l'outil de commercialisation.

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Comité Syndical de créer, à compter du 1^{er} août 2022, un emploi non permanent sur le grade de Rédacteur principal 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée d'un mois sur une période d'un mois suite à un accroissement temporaire des activités d'hébergement et de la commercialisation.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération présentée.

3. Emploi de chargé(e) de mission hébergement, commercialisation- création emploi permanent

La délibération du 14/10/2020 prévoyait la création d'un emploi de chargé(e) de mission hébergement et commercialisation, cependant celle-ci était incomplète. Il est proposé au Comité Syndical de reprendre cette délibération qui spécifiera notamment :

- le cadre réglementaire
- le grade de l'emploi
- l'indice de rémunération

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération présentée.

4. Emploi de chargé(e) de mission activités de pleine nature

Suite à la demande du chargé de mission activités de pleine nature d'engager une procédure de rupture conventionnelle, et dans l'attente de l'entretien préalable (entretien programmé le 15/06), il convient de reprendre la délibération de 2011 afin de la remettre à jour sur les activités principales suivantes :

- ✓ L'élaboration, la gestion et le suivi des marchés publics de travaux (création d'itinéraires, équipements et signalétique).
- ✓ L'élaboration, la gestion et le suivi des marchés publics d'entretien (fauche, élagage, traçage, démontage et remontage du mobilier et équipements été/hiver...).
- ✓ Le suivi administratif des dossiers.
- ✓ Le suivi du processus d'inscription des itinéraires au PDIPR en lien avec le Département (sécurisation des itinéraires, suivi des conventions de passage avec les propriétaires etc.).
- ✓ Le suivi terrain des différents projets en cours, des travaux et entretiens réalisés par les entreprises.
- ✓ Des interventions terrain pour la gestion des APN (étude terrain, diagnostic, etc.).
- ✓ La mise en œuvre des actions liées aux activités de pleine nature inscrite dans le programme d'actions Espace Valléen (dossier de subvention (Europe, Etat, Région), suivi technique, administratif et financier des actions, aides aux porteurs de projet, animation des Comités de Pilotage, etc.)

- ✓ La coordination des différents acteurs locaux (référents communaux, Mairies, ONF, chasseurs, socioprofessionnels, Offices de tourisme, remontées mécaniques, accompagnateurs en montagne, etc.)
- ✓ L'organisation et l'animation de réunions et de la commission APN du SIVAV regroupant élus, techniciens communaux, socio-professionnels du territoire.
- ✓ La rédaction de cahiers des charges, de rapports, de dossiers techniques ou de synthèses professionnelles pour documenter et accompagner la décision des élus.
- ✓ La coordination et le suivi des documents de promotion et de communication relatifs aux APN en lien avec les offices de tourisme et autres partenaires (cartoguides, topoguides, Géotrek, articles presse...).
- ✓ Le suivi des différents classements et labellisations APN : circuits PDIPR, label FFC, PDESI.
- ✓ Le développement, gestion et suivi d'outils cartographiques pour la réalisation des différentes missions APN (QGIS, Geotrek).
- ✓ La mise en place de circuits thématiques et patrimoniaux sur le territoire en lien avec le chargé de mission patrimoine.
- ✓ La veille technique, pour proposer et développer de nouveaux produits et services touristiques en matière d'APN, gestion de projets en matière d'APN.

Le profil de poste attendu est très complet, face aux difficultés de recrutement dans le secteur celui-ci paraît ambitieux, cependant l'agent recruté devra assurer des missions variées, avec un niveau de qualification élevé. Il est fait remarquer que les perspectives d'avenir sont réduites dans un syndicat tel que le SIVAV, au regard des compétences et de l'évolution de l'intercommunalité, peu de poste, peu de possibilité d'avancement.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération présentée.

5. Emploi de chargé(e) de mission Espace Valléen/ VTT- Cyclo- création emploi temporaire

Suite à demande du chargé de mission de ne pas renouveler son contrat, et compte tenu de la nécessité d'assurer les missions principales suivantes :

- ✓ Animation, coordination, suivi de la stratégie, du plan d'actions de l'Espace Valléen « Pays des Aiguilles d'Arves » et de la mise en place des actions afférentes,
- ✓ Animation, coordination, suivi de la stratégie cyclo du territoire et de la mise en place des actions :
 - « Créer une chaîne de services cyclo-route (itinéraires, signalétique, schéma de services, courts séjours, communication, valorisation des cols, éductours, etc.) » ;
 - « Définir et déployer un schéma directeur VTT- VTTAE pour le territoire, en concertation avec l'ensemble de la Maurienne, à destination des différentes cibles de pratiquants »,
- ✓ Rédaction, animation et suivi de la relation contractuelle entre notre structure et les porteurs de projets,
- ✓ Intervention en action collective à l'échelle du massif des Alpes (Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-D'azur),
- ✓ Conduite du projet touristique de l'Espace Valléen :

- être en charge des fonctions amont (aménagement, développement des études) assurées par la collectivité ou tout type de porteur de projet,
 - être en capacité de questionner le projet et afin d'établir une pré-étude de faisabilité,
 - montage, suivi technique et financier d'équipements et d'aménagements,
- ✓ Gestionnaire de programme :
- conduire le programme, le suivi administratif, budgétaire et comptable du contrat et réaliser les bilans financiers,
 - assurer l'ingénierie financière-pluri-partenaires, programmes européens
 - assurer le suivi technique ainsi que le contrôle des opérations menées,
 - mettre en réseau les porteurs de projets,
 - monter les dossiers de demande de subventions et établir les demandes de solde,
- ✓ Organisation et animation des réunions et des ateliers de travail avec les socioprofessionnels/élus, accompagnement des porteurs de projet,
- ✓ Stratégie de communication : gérer le site Internet, professionnaliser et sensibiliser les acteurs concernés, relations presse,
- ✓ Rédaction de cahiers des charges, rédaction de rapports ou de synthèses professionnelles pour documenter et accompagner la décision des élus.
- ✓ Rédaction des marchés publics

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité. Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Comité Syndical de créer, à compter du 14 septembre 2022, un emploi non permanent sur le grade de Rédacteur dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée d'un mois sur une période d'un mois suite à un accroissement temporaire des activités cyclo-VTT, conduite de l'Espace Valléen.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération présentée.

6. Rapport sur la protection sociale dans la fonction publique

Elle comporte deux volets :

- **La protection sociale complémentaire** est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance.
- **Les contrats prévoyance** qui leur permettent de couvrir le risque de perte de la moitié de leur traitement de base voire de tout ou partie du régime indemnitaire en fonction des dispositions du règlement intérieur de chaque collectivité en cas d'absence de plus de 3 mois pour les titulaires.

Selon un baromètre IFOP pour la MNT de décembre 2020, la couverture des agents est la suivante :

- 2/3 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire santé : 62% ont choisi la labellisation et 38% la convention de participation.

- Plus des 3/4 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire prévoyance : 62% ont choisi la convention de participation et 37% la labellisation.

Il est proposé au Comité Syndical de se positionner sur la participation du SIVAV à la complémentaire santé des 4 agents à hauteur de **18€ pour la complémentaire santé et 18€ sur la prévoyance**.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération présentée.

7. Gestion et stockage des archives

La proposition est faite de transférer les archives du SIVAV dans les locaux dédiés aux archives avec des conditions spécifiques de conservation, de la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne. Le tri et le classement revienne au SIVAV (avec la possibilité d'être aidé par l'archiviste mis à disposition par le CDG 73). Aujourd'hui les archives sont stockées dans la cave et le sous-sol des locaux du SIVAV, sans méthodologie ni moyens de conservation adaptés. De plus certaines archives sont communes à la 3CMA et au SIVAV, la question porte également sur la propriété de ces archives. Plusieurs solutions sont possibles :

- le SIVAV conserve ses archives et en reste propriétaire, elles seront stockées dans la cave du SIVAV, un travail sera à mener pour effectuer le tri et réorganiser les locaux,
- le SIVAV stocke ses archives dans les locaux de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne (pour 12€/m linéaire/an), elle reste propriétaire des archives, l'archiviste de la Ville peut ponctuellement aider le SIVAV pour le tri des archives,
- le SIVAV cède la propriété d'une partie des archives communes à la 3CMA, qui les conserve dans les locaux de la Ville. Le reste des archives dont le SIVAV est propriétaire sera traité soit par la solution A ou B.

Décision : Le Comité Syndical se positionne sur la solution A, en gardant la propriété de ses archives et d'utiliser les locaux du SIVAV pour les conserver.

8. Subventions aux associations- Tour de l'Avenir 2022

La société qui organise le Tour de l'Avenir propose la signature d'une convention de partenariat pour l'année 2022, pour un montant total de 59 000€. Cette convention prévoit :

| | Subvention à l'association Alpes Vélo pour organisation évènement | Communication, droits d'images et marque (facturation Promo-Events) | Participation à la production TV Internationale (facturation Promo-Events) | Total TTC pour le SIVAV |
|-------------|---|---|--|-------------------------|
| 2022 | 27 000€ (non assujetti à TVA) | 1666,67€ HT (+ TVA à 20%) | 25 000€ HT (+TVA à 20%) | 59 000€ |

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération présentée. Il décide de ne pas renouveler son partenariat pour l'accueil du Tour de l'Avenir pour les années à venir. Cependant il laisse l'opportunité aux communes membres de se positionner individuellement pour recevoir cet évènement si ces dernières le souhaitent.

9. Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards

Les différents pour été évoqués lors des débats, ci-après une synthèse des échanges :

• Hébergements touristiques et commercialisation

○ Négociation avec Alliance Réseaux

Ces derniers ont proposé une nouvelle offre financière: 28 800 euros TTC/an. Monsieur FONTAINE indique le contrat actuel nous engage encore une année supplémentaire, il souligne qu'une présentation par Mon Séjour en Montagne pourrait être faite aux élus du SIVAV, suite à la réunion organisée pour les offices de tourisme.

Deux journées de formation ont été réalisées par Alliance Réseaux, début juin pour remettre les différentes fonctionnalités de l'outil en marche, outil actuellement sous-exploité.

Au-delà de l'outil, la réflexion doit être menée sur les moyens existants pour impliquer les offices dans la commercialisation de l'offre touristique. Une réelle stratégie commerciale doit être mise en œuvre à l'échelle du territoire du SIVAV.

○ Projet de classement des meublés de tourisme au Corbier

Pour cette année 2022, l'exercice de la compétence « meublés de tourisme » par Villarembert-Le Corbier n'est pas envisagé. La compétence étant déjà déléguée au SIVAV, l'office de tourisme ne peut réaliser cette mission. Le dossier sera réexaminé en 2023.

• Espace Valléen / Cyclo

- La commission Cyclo s'est tenu le 9 mai 2022**, ont été abordés : l'intérêt des itinéraires proposés en création et en réaménagement et la construction du plan de financement jusqu'en 2025.
- Sur les avancées de l'Espace Valléen, le comité technique s'est réuni le 31 mai 2022**, les projets en cours sur le territoire ont été présentés, cinq au total (dont deux SIVAV : trail et schéma directeur VTT). Les financeurs (Europe, Etat, Région, Département) ont pu pré-flécher les subventions sur chacun d'entre eux, en attendant le dépôt des dossiers. Le comité de pilotage est en préparation pour l'été 2022.
- Réunions de programmation GAL TAM LEADER** mai – juin 2022 (Groupe d'action locale du territoire Tarentaise – Arlysère – Maurienne). Ce programme intervient en complément du programme Espace Valléen, notamment sur les dépenses de fonctionnement
- Ouverture prochaine d'une page Facebook**, notamment pour permettre la diffusion de l'enquête cyclo

• Activités de pleine nature

- Visites terrain faites ou en cours : sur certains secteurs ont subi des dégradations ; visites effectuées en amont ou à venir pour sécuriser pour l'été**
- Secteurs identifiés :**
 - Glissement de terrain montée Col de la Croix
 - Glissement de terrain montée du Mont Charvin
 - Chute importante d'arbres sur secteur Col Louvière

- **Finalisation des modifications sur supports de communication avec une mise à jour des topoguides et cartoguides suite au diagnostic signalétique 2021**

- **Questions diverses**

- **Marché d'entretien des sentiers**

Une question est posée sur l'entretien des sentiers, celui-ci a-t-il déjà commencé ? car des fauchages ont dû être réalisés par les employés communaux. Le marché a été lancé avec un peu de retard, les entreprises ont presque toutes rattrapé leur retard. Un point est fait sur l'attribution des lots pour le marché d'entretien des sentiers mutualisé avec la 3CMA. A l'issue d'une commission d'appel d'offres, l'analyse des offres a été présentée. Le Président revient :

- sur la composition de la commission d'appel d'offres, celle-ci ayant été composée de suppléants du SIVAV élus d'une même commune ;

- sur l'analyse technique réalisée, qui ne ferait pas apparaître une bonne appréciation des offres sur le plan technique.

Il est rapporté que le fait de remettre en cause cette analyse technique reviendrait à remettre en cause le travail et la probité des techniciens.

Des remarques sont adressées au Président sur les propos et l'attitude déplacés qu'il a eu envers les techniciens qui ont procédé à l'analyse des offres. La démission du Président est demandée par un élu.

- **Rapprochement avec la 3CMA pour l'entretien des sentiers**

Le Président propose aux maires des communes de l'Arvan de se positionner pour entamer une discussion sur un éventuel rapprochement avec la 3CMA pour l'entretien des sentiers. A l'unanimité les maires des communes de l'Arvan approuvent cette proposition.

Les maires des communes des Villards n'ayant pas été sollicité pour prendre part au vote, ils expriment leur mécontentement et s'interrogent sur la cohérence au niveau du territoire et de leur intégration au sein du SIVAV.

Il est rappelé que des actions communes ont déjà été engagées, notamment par un marché commun.

Il est présenté les conséquences financières d'un éventuel transfert de compétence à la 3CMA. Les charges seraient évaluées pour chaque commune, puis figées dans la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), cette dernière, selon une clé de répartition, établirait le coût du service. Ce qui signifie que, dans l'avenir, toutes les dépenses supérieures à cette attribution de compensation versée seraient à la charge de la 3CMA.

Il est rappelé la dimension humaine de l'entretien des sentiers celui-ci étant relayé sur le terrain par des commissions, des référents. Il est souligné la qualité du travail réalisé par le chargé de mission en charge de ce dossier.

- **Le prochain Comité Syndical est fixé au mois de septembre 2022.**

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Président
Bernard COVAREL



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du Conseil Syndical, l'an deux mil vingt-deux (2022)

Et le : 15 juin 2022

Nombre de membres

| | | | | | |
|-------------|---|----|------------------------|---|-----------------|
| En exercice | : | 22 | Date de la convocation | : | le 03 juin 2022 |
| • Présents | : | 19 | | | |
| • Votants | : | 21 | Date d'affichage | : | le 03 juin 2022 |

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard COVAREL, Président.

Présents :

PERNET Florian, BLANGY Jean-Marc, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, DOMPNIER Pascal, CHARVIN Colette, PICTON Marc, DAVID Eric, BLANC-COQUAND Roger, MICHEL Serge, FONTAINE, Patrice, PICOT Anne-Marie, DUPENLOUP Jacqueline, SOL Sébastien, CHARPIN Sandrine, BONNIVARD Pierre-Yves, WYNS Bernard, BORDAS Annie et Philippe ROLLET.

Excusés : GRAND Solange ayant donné procuration à Jean DIDIER, NOVEL Yoann et Françoise COSTA ayant donné procuration à ROLLET Philippe.

Objet : Subventions Tour de l'Avenir 2022

Le Comité Syndical décide d'attribuer la subvention suivante pour l'année 2022 :

- Tour de l'Avenir

| | Subvention à l'association Alpes Vélo pour organisation événement | Communication, droits d'images et marque (facturation Promo-Events) | Participation à la production TV Internationale (facturation Promo-Events) | Total TTC pour le SIVAV |
|------|---|---|--|-------------------------|
| 2022 | 27 000€ (non assujetti à TVA) | 1666, 67€ HT (+ TVA à 20%) | 25 000€ HT (+TVA à 20%) | 59 000€ |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCORDE les subventions, cotisations et adhésions suivantes
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux articles 657348 et 6574

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Bernard COVAREL,

